



RAPPORT ANNUEL 2022

RÉGIE RÉGIONALE
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Le projet est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le Fonds Européen de Développement Régionale (FEDER).

SOMMAIRE

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

..... 1

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

LA RÉGIE ET LA POLITIQUE RÉGIONALE	3
EN LIEN AVEC LE PROGRAMME SARE	4
LES ACTIONS DE COMMUNICATION	5
LA MOBILISATION DES ARTISANS	6
LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS	7

ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN MAISON INDIVIDUELLE

LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL	9
LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS	10
L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS	11
LA MOBILISATION DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	12
LE FINANCEMENT DES PROJETS	13
L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS TRAVAUX	14

ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN COPROPRIÉTÉ

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET PERSONNALISÉ	16
LES PROJETS ACCOMPAGNÉS	16
UNE ACTIVITÉ SOUTENUE	17

LA RÉGIE DU SPEE


PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA RÉGIE	19
RECRUTEMENTS ET ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'ÉQUIPE	20

LES PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT


..... 21 à 24

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

2335 *en 2022*
CONTACTS
TRAITÉS 
↳ **12325** *depuis 2014*
CONTACTS

403 *en 2022*
DIAGNOSTICS
THERMIQUES,
RÉALISÉS 
↳ *depuis 2014* **3943**
DIAGNOSTICS

1023 *en 2022*
LOGEMENTS
EN COURS DE RÉNOVATION
OU RENOVÉS 
↳ DONT **50** LOGEMENTS
COMMUNAUX

↳ DONT **7** *en 2022*
COPROPRIETES
REPRÉSENTANT
665 LOGEMENTS 

↳ **61%**
ACCOMPAGNÉS
par l'ANAH



POUR UN MONTANT
GLOBAL DE
 **97.6M€**
DE TRAVAUX

SOIT ↳ **46 K€**
EN MOYENNE
DE COÛT DE
TRAVAUX

POUR ↳ **54%**
DE GAIN
ÉNERGÉTIQUE 

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

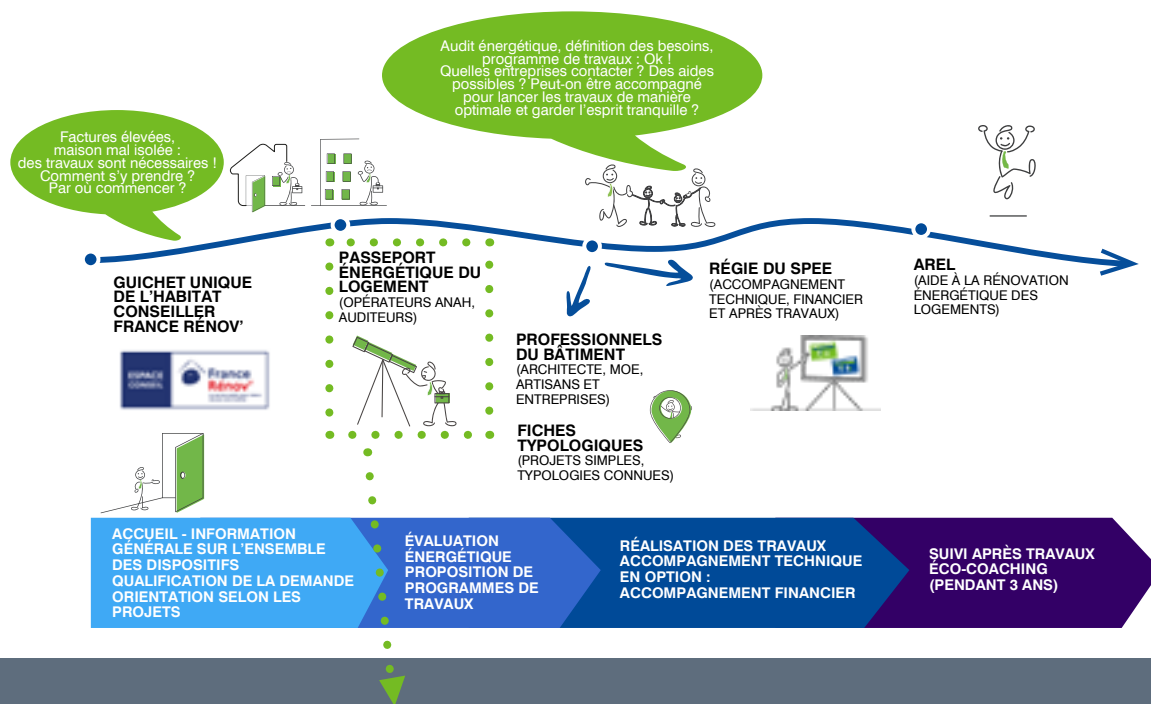
LA RÉGIE ET LA POLITIQUE REGIONALE

La Région Hauts-de-France, l'Etat, et l'ADEME ont élaboré conjointement un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), signé le 12 février 2020, qui définit les modalités d'action en matière de rénovation énergétique des logements privés en lien avec les enjeux environnementaux et de cohésion sociale.

Ce PREE présente un parcours de rénovation qui passe par le déploiement sur le territoire régional de Guichets uniques de l'habitat (GUH), lieux d'accueil et d'information des ménages sur la rénovation des logements.

Ce parcours se poursuit par la possibilité offerte aux propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles de plus de 15 ans de réaliser un Passeport Énergétique du Logement (PEL). Le PEL, financé par la Région, est une forme d'audit énergétique qui permet d'identifier les travaux les plus pertinents à engager, les gains énergétiques réalisables et les aides financières mobilisables. A l'issue de celui-ci, la Régie peut proposer un accompagnement complet technique et financier.

Enfin, l'Aide à la Rénovation Energétique des Logements (AREL) permet d'accompagner financièrement les ménages éligibles aux aides de l'Anah dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.



L'articulation avec le PEL a permis de commencer à monter des projets de propriétaires ayant pu bénéficier d'un audit. Après 19 mois d'exercice, 738 PEL ont été engagés. Le coût moyen d'un PEL est de 1021 € et est subventionné par la Région à hauteur de 871 €.

Le premier bilan du point de vue de la Régie est assez mitigé :

- L'outil de diagnostic ne semble pas suffisamment incitatif à la réalisation des travaux.
- Les auditeurs ne sont pas tous certifiés RGE. De plus, il serait pertinent de prévoir une mise à jour du passeport en cas de modification du programme de travaux. Cela arrive régulièrement et entraîne parfois l'impossibilité d'utiliser cet audit pour la mobilisation de certaines subventions (coup de pouce rénovation globale, MaPrimRénov' rénovation globale).
- Il n'y a pas de lien direct entre les auditeurs et les opérateurs qui accompagnent le ménage dans les travaux (qu'il s'agisse des opérateurs ANAH ou des techniciens de la Régie). Il n'y a donc pas de suivi par l'auditeur de la réalisation des travaux. Et pourtant c'est bien à lui qu'incombe, dans le cas où des subventions de type Rénovation Globale sont mobilisées, d'attester que les travaux qui ont été réalisés sont bien conformes à sa préconisation.

La Régie a donc proposé aux services de la Région un travail collaboratif pour améliorer les conditions d'utilisation de l'outil.

EN LIEN AVEC LE PROGRAMME SARE

Le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) lancé par l'Etat a pour objectif d'**impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels**, en s'appuyant sur le réseau «FRANCE RENOV'» existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001.

Ainsi, le Programme permet d'**accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique**. Il viendra proposer aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

En 2022, la mise en place du programme s'est concrétisée par la signature des conventions afférentes au programme : la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du PREE et du programme SARE entre la Région et la Régie et la convention financière au titre du déploiement du programme SARE.

Le déploiement du programme permet à la Régie d'obtenir un **financement des actes qu'elle met en œuvre sur la Région** : les actes d'accompagnement (du conseil de premier niveau à l'accompagnement sur chantier) et les actes d'animation envers les acteurs de la rénovation (ménages, élus, professionnels...).

Le nombre d'actes réalisés et valorisables dans le cadre de ce programme sont les suivants :

690
actes
A1: information
de 1er niveau



508
actes
A2: conseil
personnalisé



5
actes
A3: audit
réglementaire



48
actes
A4: accompagnement
avant travaux (ménages
non éligibles ANAH)



19
actes
A4bis: accompagnement
pendant les travaux (ménages
non éligibles ANAH)



146
actes
A5: accompagnement
en maîtrise d'ouvrage
déléguée (ménages
éligibles ANAH)



Les actes A1 et A2 ne représentent pas toutes les actions de contacts réalisées par la Régie (2455 contacts reçus en 2022). En effet, certains opérateurs, également Espace France Renov, peuvent valoriser directement les actes qu'ils effectuent. Aussi, on a pu noter que certains opérateurs sont toujours en difficulté pour traiter les contacts dans les délais fixés au marché et transmettre les informations via le système d'information de la Régie afin de pouvoir valoriser les actes. Un suivi encore plus important du marché opérateur a été mis en place sur la fin de l'année 2022 pour mieux encadrer les process à mettre en œuvre et mieux maîtriser les délais de prise en charge des dossiers.

Au contraire des actes pour la maison individuelle, les actes pour les copropriétés sont réalisés par l'équipe de la Régie. Tous les actes sont donc reportés auprès du Programme :

4
actes
A1: information
de 1er niveau



17
actes
A2: conseil
personnalisé



8
actes
A4: accompagnement
avant travaux (ménages
non éligibles ANAH)



2
actes
A4bis: accompagnement
pendant les travaux (ménages
non éligibles ANAH)



8
actes
A5: accompagnement
en maîtrise d'ouvrage
déléguée (ménages
éligibles ANAH)



LES ACTIONS DE COMMUNICATION

De nombreuses actions de communication ont été réalisées en 2022 pour continuer de faire connaître les dispositifs sur la Région. Certaines actions sont menées en lien avec les collectivités territoriales telles que des salons de l'habitat, des réunions publiques, etc.. D'autres actions sont menées par le service communication de la Régie comme les reportages sur les chantiers, les informations et communications sur les réseaux sociaux, etc..

Ci-dessous les actions menées en 2022 :

à destination des **ménages:**

- 30 permanences
- 8 salons habitat
- 2 forums du logement
- 1 opération de boitage de flyers

Promotion sur les **réseaux sociaux**



Salon Commerce et Artisanat-Preures (62)



Salon de l'Habitat-Beauvais (60)



Salon de l'Habitat-Compiègne (60)

à destination des **professionnels du bâtiment:**

- 1 salon régional
- 17 réunions de présentation



Salon NORDBAT-Lille(59)

à destination des **syndics, conseils syndicaux:**

- 1 formation dispensée
- vidéos de présentation du dispositif

à destination des **collectivités:**

- 10 webinaires d'informations
- multiples présentations du dispositif auprès des services, élus
- 2 courriers d'informations bilan d'activité et actus
- 3 à 4 newsletters

Pour visualiser nos vidéos :  @Pass Copropriété



LA MOBILISATION DES ARTISANS

En finançant le montant global des travaux et en payant en direct les entreprises notifiées sur ses chantiers, Hauts-de-France Pass Rénovation sécurise l'activité des professionnels du bâtiment.

Les avantages de répondre aux consultations de la Régie sont multiples pour les entreprises artisanales :

- **paiement garanti et sécurisé incluant une avance de 30%** : les paiements sont rapides et il n'y a pas de risques d'impayés
- **enveloppe travaux importante** : les solutions de financement proposées par la Régie étant pour tout type de projet, cela permet d'aller vers des programmes de travaux plus ambitieux
- **information et échanges sur les aides à la rénovation** (subventions, CEE, etc.) formation, échanges sur les chantiers
- **partenariat avec un service public régional**
- **accès facilité aux chantiers** par des consultations simplifiées, disponibles sur une plateforme de dématérialisation

1106 artisans mobilisés

à fin 2022



+ de 70% sont des Très petites entreprises

92% basées sur la Région



Plusieurs actions ont été menées pour élargir le réseau d'entreprises :

- pour chaque nouvelle consultation d'entreprises, la Régie envoie un **emailing** aux entreprises RGE de la Région (en ciblant selon le corps de métier et le rayon géographique)
- des **salons**, des **réunions d'informations** ont eu lieu au sein de quelques collectivités
- une **lettre d'informations** a été envoyée à l'ensemble des entreprises de la Région
- un nouveau **flyer de présentation** a été développé de manière à diffuser largement l'information aux entreprises



Si le Hauts-de-France Pass Rénovation accompagne les particuliers et les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique, le dispositif a aussi été pensé pour soutenir l'activité des artisans locaux.

Les chantiers du Pass Rénovation représentent une source d'activité intéressante pour de nombreux artisans : solliciter après l'élaboration du devis de travaux, ils interviennent auprès de clients déjà engagés dans une démarche de rénovation.

Au départ (établi un peu réticent parce que s'ajoute aux coûts d'offres c'est toujours assez complexe). Mais en regardant les chœurs de plus près, j'ai vu que rendre compte que c'était très facile. Au niveau administratif tout est fluide, une fois que vous avez fourni les documents, vous n'avez plus besoin de refaire un dossier à chaque fois, vous pouvez vous concentrer sur des choses qui vous intéressent.

Thomas Bohart, artisan et menuisier installé à Brévillès



Un poids administratif en moins

Administratif, là encore, le Hauts-de-France Pass Rénovation peut se révéler utile pour les artisans puisque c'est le dispositif qui se charge de mobiliser les subventions auxquelles peut prétendre le particulier ou le propriétaire.

Je trouve que l'accompagnement global du client est très intéressant, y compris pour nous : je gagne un temps phénoménal sur les dossiers Pass Rénovation puisque c'est le technicien qui se charge de mobiliser les aides disponibles et qui explique ensuite au client ce à quoi il a droit. Et puis tout est fluide, les réunions de chantier se passent bien, le règlement intervient rapidement... vraiment ça se passe tout seul, c'est très agréable.

Digne formateur de l'école de la Région Hauts-de-France

La dématérialisation des procédures, le dispositif a aussi été imaginé et mis en place, notamment en termes de règlement : ce n'est pas le client qui fait l'artisan mais directement le dispositif. Un processus qui permet de se passer des impayés et de raccourcir les délais de facturation.

Je suis sûr que sur les chantiers du Pass Rénovation, il n'y aura pas de problème de règlement : j'envoie ma facture et elle est traitée rapidement, c'est très sûr. Je n'ai jamais eu de mauvaises expériences. C'est d'ailleurs pour cela que j'en ai parlé à des clients de les appeler : le fait de pouvoir mobiliser toutes les aides disponibles peut permettre de gagner dans des travaux plus conséquents mais aussi de les faire plus rapidement, et ça c'est vraiment intéressant.

Julien Martens, artisan à Soissons

Accès facile aux chantiers
- Consultation simplifiée de dématérialisation

paie et sécurisé
100% des paiements des impayés

revenus importante
financement pour les travaux plus

avec un service
sur les aides à la subvention, CEE, etc.)

échanges sur les

Les propriétaires ont souvent la tendance à régler les factures directement par les entreprises du bâtiment. Avec le Pass Rénovation, le chantier est pris en charge et les occupants des logements commencent à effectuer à la fin des travaux. C'est un élément qui assure tout le monde.

Le fait de passer par le dispositif du Hauts-de-France Pass Rénovation permet de sécuriser les paiements et de raccourcir les délais de facturation.

Par ailleurs, les chantiers du Pass Rénovation ont aussi été conçus pour accompagner les artisans locaux et le règlement intervient très rapidement, ce qui est apprécié et sécurisant pour nous. Sur un chantier nous intervenons sur des relations de confiance et ça aide le client.

HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION
pour les artisans

pour en savoir plus : pass-renovation.hautsdefrance.fr
hauts-de-france-pass-renovation.safetender.com

Rendez-vous sur la plateforme pour consulter les chantiers à venir : <https://hauts-de-france-pass-renovation.safetender.com>

LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS

La Régie a réalisé plusieurs actions de communication auprès de l'ensemble des collectivités de la Région de manière à **faire connaître le dispositif**, à **rester en veille sur les politiques locales** et ainsi, **tenter d'articuler au mieux les dispositifs**. Aussi, les équipes de la Régie ont des contacts fréquents avec les **57 espaces conseil** et les **31 guichets uniques** de la Région.

Des conventions de partenariat lient la Régie et les collectivités souhaitant faciliter le déploiement du dispositif sur leur territoire. 3 types de conventionnement ont été développés :

- **convention de partenariat sur l'animation** : volonté affichée par la collectivité de communiquer sur le dispositif
- **convention de partenariat sur l'animation avec une prise en charge financière** d'une partie ou de la totalité du coût de service (300 €, jusqu'à 1860 € / pour tous, sous conditions, etc.)
- **convention de partenariat «Formule n°3»** : mise à disposition par la collectivité de son opérateur OPAH ou PIG permettant de faciliter les doubles dossiers et de proposer un coût de service moindre aux particuliers (720 € TTC et non 1860 € TTC).



Le Hauts-de-France Pass Rénovation partenaire de premier plan des collectivités

La Régie du SPEE partage avec les collectivités la volonté d'améliorer la labilité des nombreuses offres en matière de rénovation énergétique, aussi bien sur l'accompagnement que sur le financement. Hauts-de-France Pass Rénovation s'inscrit comme un dispositif parfaitement complémentaire aux offres de service existantes sur les territoires. Retrouvez le témoignage de deux collectivités partenaires de la Régie du SPEE.

Lire l'article

<https://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/le-hauts-de-france-pass-renovation-partenaire-de-premier-plan-des-collectivites/>



Le Hauts-de-France Pass Rénovation, un outil qui s'adapte aux besoins des collectivités

Active en matière de rénovation énergétique, la Communauté de communes du Pays de Bray a déployé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) à destination des foyers les plus modestes. **Souhaitant élargir son action à l'ensemble des habitants de son territoire, la collectivité a signé une convention avec le Hauts-de-France Pass Rénovation.**

Lire l'article

<https://www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/le-hauts-de-france-pass-renovation-un-outil-qui-s-adapte-aux-besoins-des-collectivites/>

Les conventions de partenariat en cours à fin 2022 :



Participations des collectivités au coût de service du dispositif

100%

DU COÛT D'ADHÉSION AU SERVICE POUR LES PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE
FIN : 31/12/2024

360 €

DU COÛT D'ADHÉSION AU SERVICE POUR LES PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PEVELE CAREMBAULT ET 300€ POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE UNIQUEMENT
FIN : 27/11/2024

300 €

SUBVENTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRESIS POUR LES DOSSIERS SUBVENTIONNÉS ANAH, D'AU MOINS 30 000€ DE COÛT DE TRAVAUX
FIN : 30/11/2022

EN ATTENTE RETOUR COLLECTIVITE POUR RECONSTRUCTION

300 €

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY AUX PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF
FIN : 11/10/2024

92 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, D'AGGLOMÉRATION ET MÉTROPOLE

DONT

11

ONT FORMALISÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPEE ET 9 D'ENTRE ELLES CONTRIBUENT FINANCIÈREMENT :

1140 €

DU COÛT D'ADHÉSION AU SERVICE PUBLIC POUR LES PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF PRIS EN CHARGE PAR L'AGGLOMÉRATION DU GRAND SOISSONS
FIN : 31/12/2024

300 €

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES AUX PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF
FIN : 02/01/2025

860 €

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE POUR LES DOSSIERS SUBVENTIONNÉS ANAH ET ADHÉRENTS AU DISPOSITIF
FIN : 31/12/2023

100%

DU COÛT D'ADHÉSION AU SERVICE POUR LES PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RETZ EN VALOIS
FIN : 18/12/2024

50%

DU COÛT D'ADHÉSION AU SERVICE POUR LES PROPRIÉTAIRES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'OULCHY LE CHÂTEAU
FIN : 23/11/2022

EN ATTENTE RETOUR COLLECTIVITE POUR RECONSTRUCTION



Participations des collectivités au coût de service du dispositif

MEL
(300€ PHASE 1 ET PHASE 2)
FIN : JUILLET 2023

ARC - COMPIÈGNE
(150€ PHASE 1)
FIN : 31/12/2023

CUD - DUNKERQUE
(150€ PAR PHASE)
(SUR DUNKERQUE : 300€ PHASE 1 PUIS 150€ POUR LES 2 PHASES SUIVANTES)
FIN : 31/12/2024

PNR OISE PAYS DE FRANCE
(250€ PHASE 1 ET 100€ PHASE 2)
FIN : 16/11/2023

ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN **MAISON** **INDIVIDUELLE**

LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

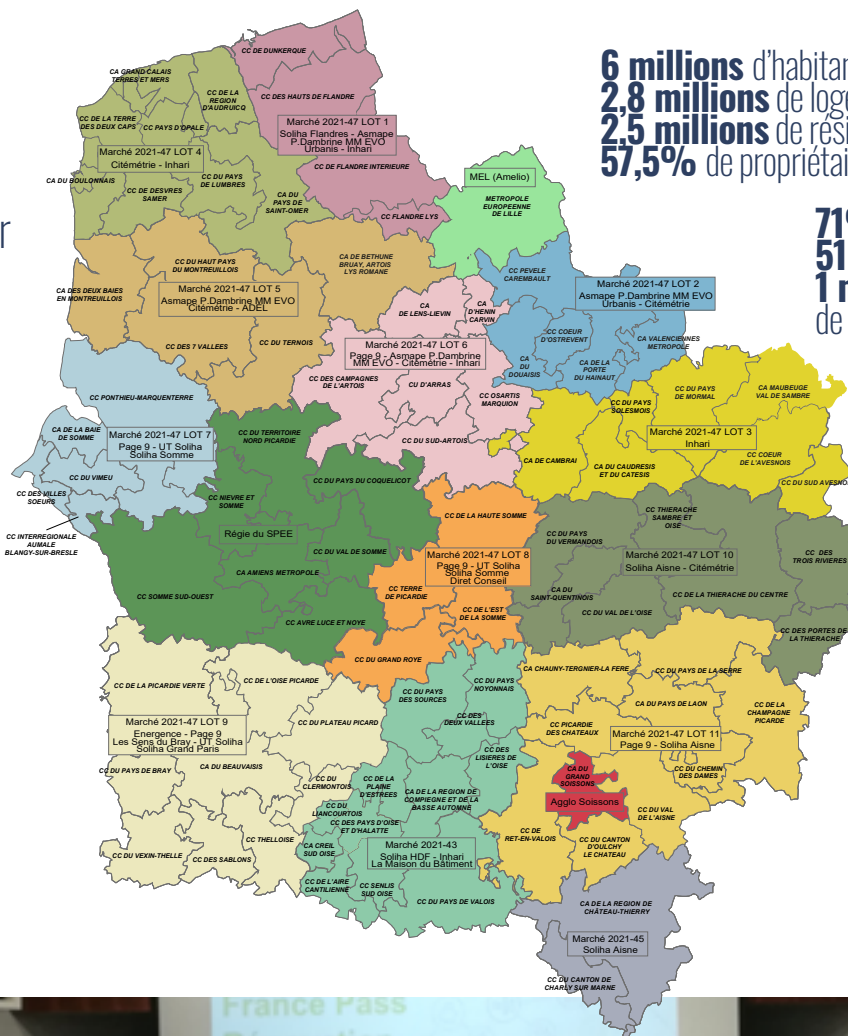
Pour inciter au passage à l'acte des propriétaires particuliers de logements anciens, Hauts-de-France Pass Rénovation mise sur un **accompagnement technique clé en main, couplé à une solution intégrée de financement**.

Pour permettre d'assurer une **meilleure prise en charge des contacts et un meilleur accompagnement des projets** sur l'ensemble de la Région, la Régie a missionné début 2022 de nouveaux opérateurs, recrutés dans le cadre d'un marché public.

Répartis sur 11 « lots de territoires », ce sont donc plus d'une **cinquantaine de nouveaux techniciens qui ont rejoint l'équipe du dispositif début 2022** pour accompagner les particuliers dans la rénovation de leur projet énergétique. Le marché doit permettre à la Régie d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par la Région d'ici fin 2024, à savoir 10 000 rénovations de logements privés (un tiers de logements individuels et deux tiers de logements collectifs).

Les nouveaux techniciens missionnés ont suivis en mars 2022, une formation détaillée de deux jours sur le dispositif. Au programme : information sur le fonctionnement de la Régie, les process liés au dispositif, la vie d'un dossier du 1er contact au suivi des consommations après travaux pour finir par quelques études de cas.

Répartition des opérateurs par territoire :



6 millions d'habitants
2,8 millions de logements
2,5 millions de résidences principales
57,5% de propriétaires occupants

71% de logements individuels
51,3% construits avant 1970
1 ménage sur 5 en situation de vulnérabilité énergétique

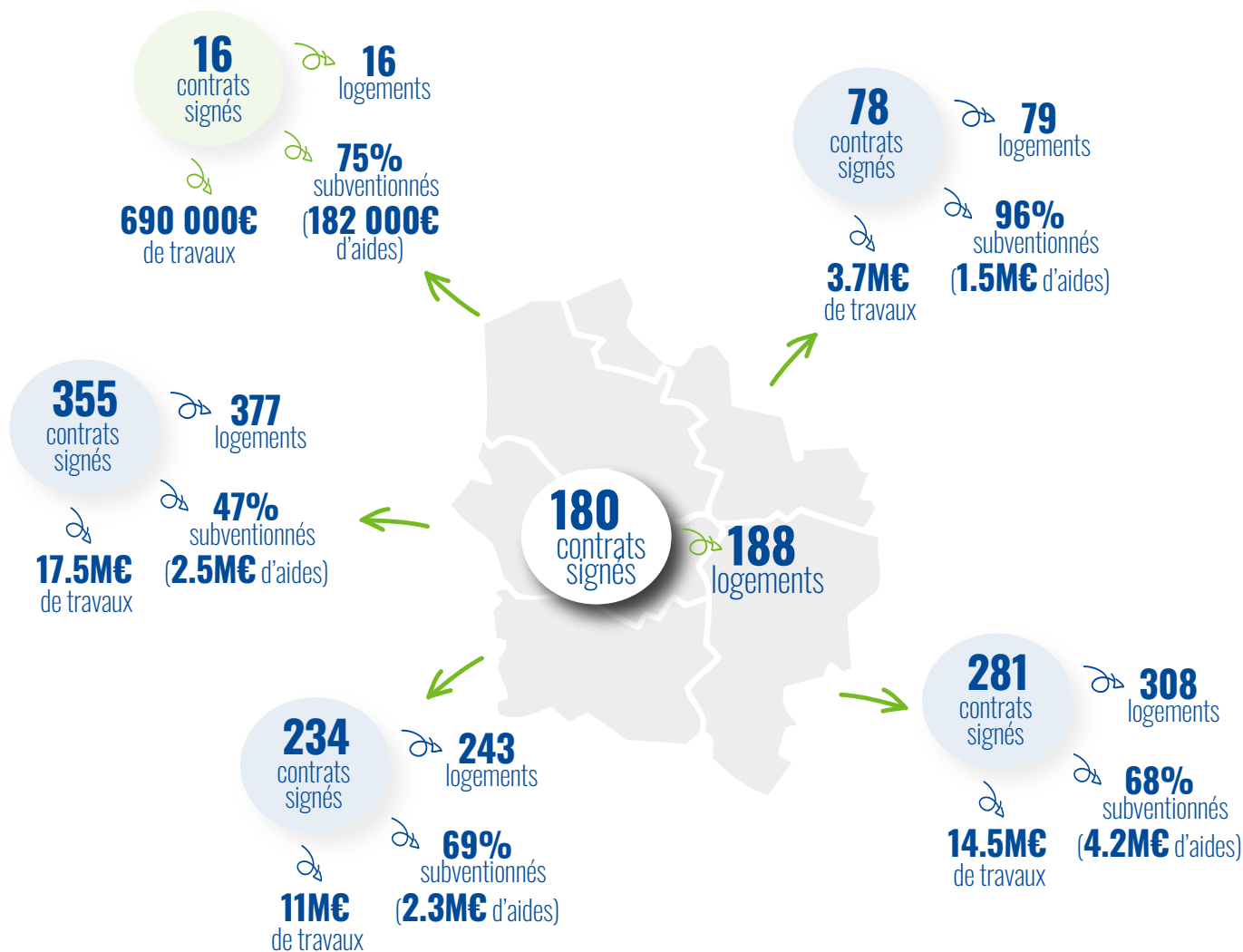
57 espaces conseils
31 Guichets Uniques



LES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

Le dispositif s'adresse à **tous les propriétaires de la Région, occupants ou bailleurs, de logements individuels ou collectifs, quelles que soient leur situation familiale, leur âge, leur CSP, leurs ressources, etc.** Cela concerne aussi les SCI, le **petit tertiaire et les communes ayant des logements locatifs à rénover.**

On note une **amélioration de l'activité comparée à l'année 2021** même si les objectifs (400 nouveaux logements) n'ont pas été atteints : 180 contrats (pour 188 logements) ont été conclus en 2022 portant à 1023 le nombre de logements rénovés ou à rénover à fin 2022.



L'activité sur le département du Pas-de-Calais reste encore faible du fait de plusieurs facteurs : les opérateurs en place missionnés par la Régie sur ces territoires ne semblent pas avoir encore pris la main sur le dispositif et ont des résultats très décevants. De plus, il est compliqué pour la Régie d'échanger concrètement avec les collectivités du Département. Un travail d'animation et de formation est mené par la Régie auprès des opérateurs pour améliorer la prise en charge des dossiers.



74.5% de logements accompagnés par des **ménages Modestes ou Très Modestes** au sens de l'Anah ou engagés par une convention (Loc'avantage)



23% sont de logements accompagnés par des **ménages à ressources intermédiaires ou supérieures**



2.5% sont des **logements communaux**

L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROJETS

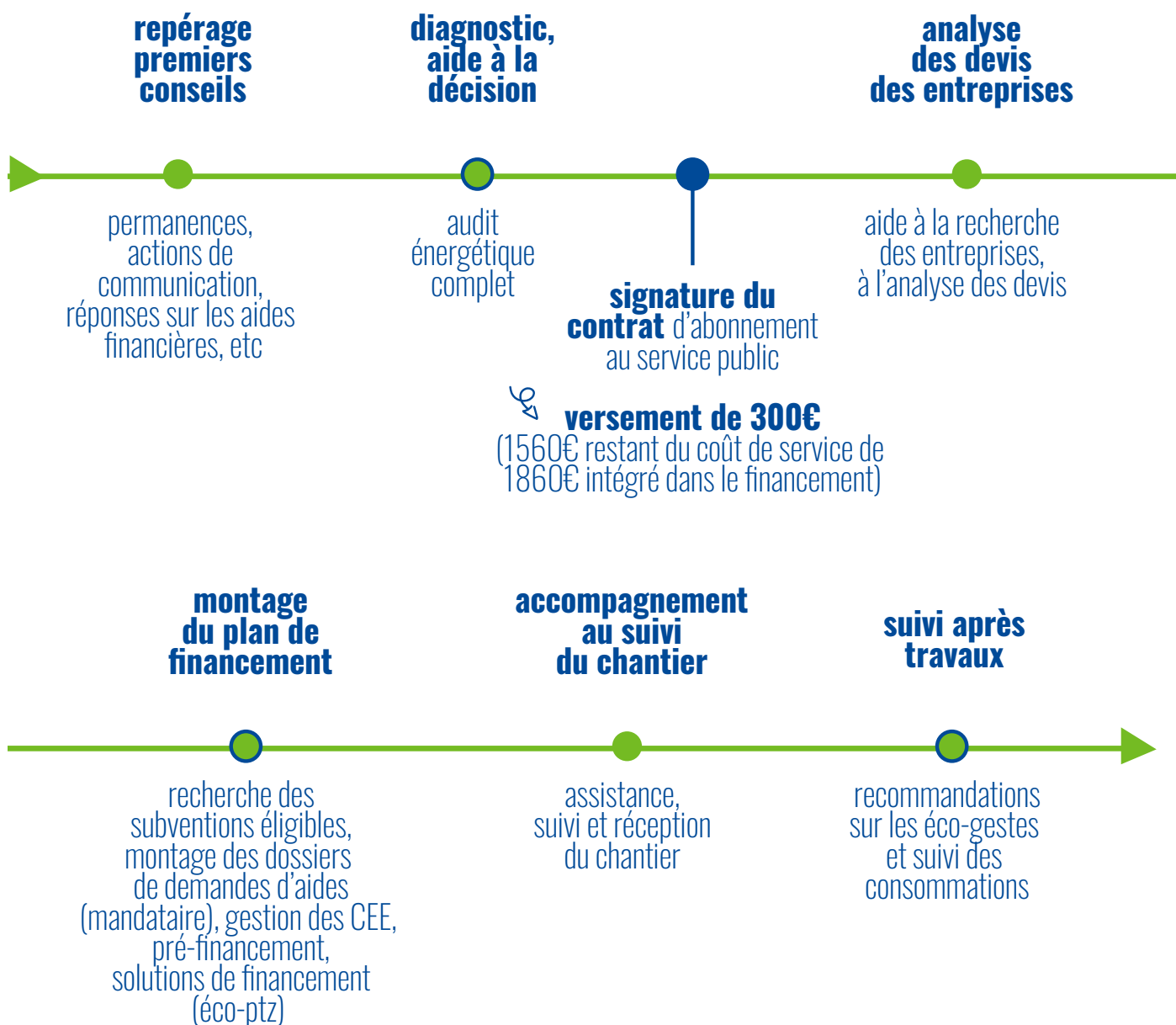
Hauts-de-France Pass Rénovation englobe toutes les phases du projet de rénovation globale des ménages.

En amont, via un **accompagnement technique sur-mesure** : information, conseil personnalisé, diagnostic thermique approfondi du logement, analyse patrimoniale et financière, définition d'un programme de travaux adapté.

Pendant le projet via une **maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux** : consultation et sélection des entreprises, coordination de leurs interventions, accompagnement au suivi du chantier, gestion et paiement des factures des entreprises missionnées.

Et enfin, via un **suivi personnalisé pendant 3 ans** : assistance dans l'utilisation, la maintenance des équipements, le suivi des consommations énergétiques et la sensibilisation aux éco-gestes.

Un accompagnement renforcé et personnalisé





PENSER RÉNOVATION GLOBALE !

“ En plus de l'accompagnement technique, le dispositif permet de mobiliser toutes les aides disponibles, ce qui est un vrai plus. Il y a beaucoup d'incitations en ce moment pour entreprendre des travaux, mais en tant que particulier,

on ne sait pas vraiment à quoi on a le droit. Grâce à ces travaux, nous allons passer de la catégorie E à la catégorie C, presque B !

M. Dupas, abonné dans le Nord

PASSER À L'ACTE GRÂCE À HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION

“ Je savais qu'elle avait besoin d'une rénovation mais étant seule et pas spécialiste du bâtiment je ne savais pas à qui faire confiance et comment financer d'éventuels travaux. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de choses à faire, et surtout, il a découvert que le sol de la maison était fragilisé à cause de gouttières non-raccordées. L'eau allait directement dans la terre... le bâtiment aurait pu s'effondrer.

Mme Crépin, abonné dans l'Oise



UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET À LA HAUTEUR



“ C'est extrêmement sécurisant, tant sur le plan financier que technique. Le Hauts-de-France Pass Rénovation nous a permis de réaliser une rénovation globale et donc cohérente. Sans ce dispositif nous aurions dû

échelonner ces travaux sur plusieurs années. Heureusement que le technicien du dispositif était là, c'était très rassurant de pouvoir lui poser toutes les questions que l'on avait en tête mais aussi qu'il puisse lever les petites ambiguïtés avec les entreprises.

M. Martin, abonné dans la Somme

RÉNOVER EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

“ J'avais conscience que ma maison nécessitait des travaux de rénovation énergétique. J'avais déjà fait quelques aménagements par moi-même et consulté des entreprises pour des devis mais sans aller plus loin. Sans le dispositif, je ne me serais pas engagée dans une telle aventure. Ce qui est rassurant d'abord c'est le fait que le diagnostic et le scénario de travaux soit fait par une personne experte dans son domaine et neutre »

Mme Dupont, abonnée dans la Somme



LA MOBILISATION DES AIDES A LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

En maison individuelle, sur les dossiers 2022, **les économies d'énergie couvrent 70% des mensualités et représentent donc une ressource importante** pour financer les rénovations.

La Régie **accompagne les ménages sur l'obtention des aides** liées à la rénovation énergétique :



La distribution de la prime CEE mise en place en 2020 s'est encore accentuée en 2022, notamment avec les modifications des aides

Sérénité de l'Anah et le cumul devenu possible de ces aides avec les certificats d'économies d'énergie.

Une part importante (43% contre 31% en 2021) des dossiers signés en 2022 vont faire l'objet d'une prime CEE. 15 dossiers font l'objet d'une prime Coup de Pouce Rénovation Globale pour lesquelles la Régie doit organiser un contrôle par un auditeur COFRAC. Un marché avec l'entreprise 2EC (Efficacité Energie Contrôle) a été signé à cet effet fin 2021.

Compte tenu du marché très volatil des CEE durant l'année 2022, aucun contrat de vente avec un obligé n'a été résigné pour le moment.



Mandataire administratif et financier pour le

dispositif MaPrimeRénov' depuis fin 2020, la Régie accompagne les ménages dans la mobilisation de ces subventions.

En 2022, 52 projets ont bénéficié d'une subvention MPR d'un montant moyen égal à 6 500€, en augmentation par rapport à l'année 2021 (5 560 euros).

87%
des projets accompagnés
par la Régie ont bénéficié
d'**aide Rénovation
Globale**



55%
des projets MPR
ont bénéficié d'une
**aide Rénovation
Globale** (28 logements)

15
logements
ont bénéficié d'une
**revalorisation des CEE
en Rénovation Globale**

136
primes **Sérénité**
ou **Loc'Avantage**

Pour mémoire, à l'échelle du territoire, on compte 579 731 logements rénovés tous dispositifs confondus, 40 001 rénovations globales en maisons individuelles dans le cadre des dispositifs :

- Sérénité ou Loc'Avantages : 38 283 rénovations
- MaPrimeRénov' Rénovation Globale : 1 718 rénovations

Ainsi, encore **moins de 7% des rénovations engagées et accompagnées sont des rénovations globales**. Et les gestes les plus réalisés pour les rénovations partielles ou mono-gestes restent encore des gestes qui concernent uniquement les modes de chauffage.



HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION MOBILISE TOUTES LES AIDES



Nous n'avons pas des revenus énormes mais le technicien nous a dit que nous pouvions bénéficier d'aides pour des projets comme le nôtre. Je ne pensais pas pouvoir obtenir autant, c'était une très bonne surprise ! En plus des aides l'Anah, du Conseil départemental et du Conseil Régional, la CNRACL, notre caisse de retraite nous a octroyé une aide. L'expérience est positive : l'équipe est très à l'écoute, les artisans sont locaux, les matériaux employés sont de qualité... c'est vraiment bien.

M. Dupuis, abonné dans l'Oise



LE FINANCEMENT DES PROJETS

Société publique de tiers-financement, selon la définition de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la Régie fournit aux particuliers une offre de service intégrée, incluant la possibilité de faire **l'avance du coût des travaux et de leur accorder plusieurs solutions de financement**.

En 2022, **94% des dossiers en maison individuelle ont mobilisé un accompagnement financier** soit par le biais de l'avance mise en œuvre dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée (7% des dossiers) soit par le biais d'un prêt longue durée avec intérêt ou d'un éco-prêt à taux zéro (87% des dossiers).

Cela porte le nombre de propriétaires accompagnés avec un prêt de la Régie fin 2022 à 884 pour des rénovations en maison individuelle.

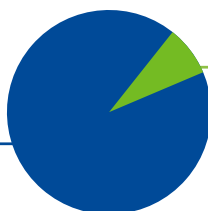
PRÊTS SIGNÉS EN 2022

88%



(distribué directement par la Régie,
jusqu'à 50 000 euros, sur 20 ans)

26K€
montant
moyen
emprunté



12%



(prêt longue durée à 2.3%,
étalement possible jusqu'à 25 ans)

20K€
montant
moyen
emprunté



Evolutions pour l'Eco-prêt à taux zéro

Depuis début d'année, les propriétaires et copropriétaires qui ont prévu des travaux de rénovation énergétique dans leur logement peuvent emprunter jusqu'à 60 000 € sans intérêt, contre 30 000 € auparavant et sur une durée de remboursement de 20 ans (15 ans auparavant).

En savoir plus

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/evolutions-pour-l-eco-prêt-a-taux-zero/



Extension du coup de pouce chauffage aux logements collectifs

Le gouvernement avait annoncé cet été l'extension du « coup de pouce chauffage » lié aux bâtiments résidentiels collectifs se raccordant à un réseau de chaleur, et également aux bâtiments tertiaires. La Régie vient de signer la charte permettant aux copropriétaires de bénéficier de cette prime.

Pour en savoir plus

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/extension-du-coup-de-pouce-chauffage-aux-logements-collectifs/



L'ÉCO-PRÊT POUR FACILITER LA RÉNOVATION GLOBALE

“ Nous avons fait nos calculs sans prendre en compte les différentes aides. Grâce à notre courtier, nous avons réussi à négocier des conditions de crédit intéressantes et quand nous avons appris l'existence de l'éco-prêt à taux zéro, nous avons vu la possibilité de tout faire en une fois. Nous avons d'abord évoqué le sujet avec les banques, mais nous avons rapidement compris que ce serait long et difficile. Grâce à l'accompagnement du dispositif On se sent vraiment

accompagné, Nicolas Depreux suit attentivement le chantier, il a été très vigilant sur le contenu des devis et sur la mise en œuvre des travaux. Il a vu des choses qui nous auraient échappées.

M. et Mme Scellier, abonnés dans la Somme



L'ACCOMPAGNEMENT APRES-TRAVAUX

Dans le cadre de son contrat d'abonnement, la Régie **continue son accompagnement pendant 3 ans** après travaux. Il s'agit en fait d'une **assistance possible pour les ménages concernant la bonne utilisation et la maintenance des nouveaux équipements**. Cela couvre également un **suivi des consommations énergétiques** dans le cas où la Régie récupère des données de la part des abonnés.

De manière à **améliorer et faciliter les remontées d'informations** concernant les économies d'énergie après travaux, la Régie travaille avec d'autres sociétés de tiers-financement sur un **projet de plateforme** qui permettrait d'accéder aux données énergétiques des logements rénovés. Cette solution permettrait de **gagner du temps dans la collecte et l'analyse**.

Il s'agit en fait d'une **plateforme qui centralise les données de consommations collectées par les compteurs intelligents de fournisseurs d'énergie** (type Linky, Gazpar) et qui permet de suivre tout un parc immobilier en quelques clics, réunis en un seul endroit. La plateforme restitue ensuite de la donnée de manière simple, synthétique et exploitable aussi bien pour les professionnels tels que la Régie mais également pour les particuliers.

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu avec le prestataire HOMEYS sur le sujet en 2022. Le cahier des charges recensant les besoins de chacun est en cours.



ACTIVITÉ DE LA RÉGIE EN **COPROPRIÉTÉ**

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET PERSONNALISÉ

Hauts-de-France Pass Copropriété propose un **accompagnement complet et renforcé à destination des copropriétés** porteuses d'un projet de rénovation énergétique global.

En qualité de **maîtrise d'ouvrage déléguée**, le dispositif apporte un accompagnement renforcé sur 3 grands axes :

- l'**expertise technique et le suivi renforcé des équipes techniques**
- une **ingénierie financière et des solutions pour financer** les projets
- des outils pour **informer et convaincre les copropriétaires**

Cet accompagnement a un **coût de service forfaitaire total de 900 euros TTC par lot principal**. Chaque phase a un coût de 300 euros TTC :



LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

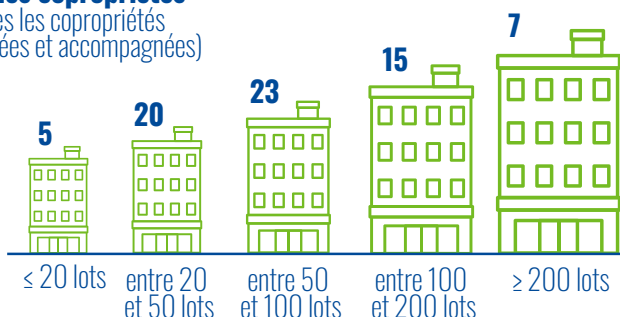
L'accompagnement réalisé par Hauts-de-France Pass Copropriété peut être mobilisé pour les copropriétés **portant un projet de rénovation énergétique global** (générant un minimum de 35% de gain énergétique), affichant une **gestion stable**, une **mobilisation importante aux assemblées générales** et un **groupe de copropriétaires moteur**.

Les projets accompagnés par Hauts-de-France Pass Copropriété sont **variés** :

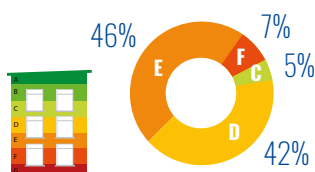
Profil des copropriétés sur les projets accompagnés



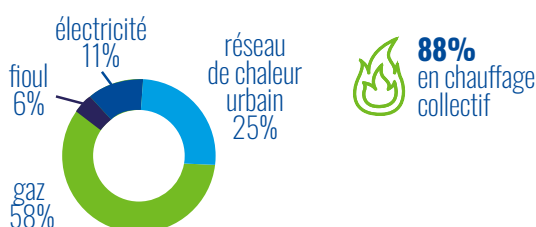
Taille des copropriétés sur toutes les copropriétés (conseillées et accompagnées)



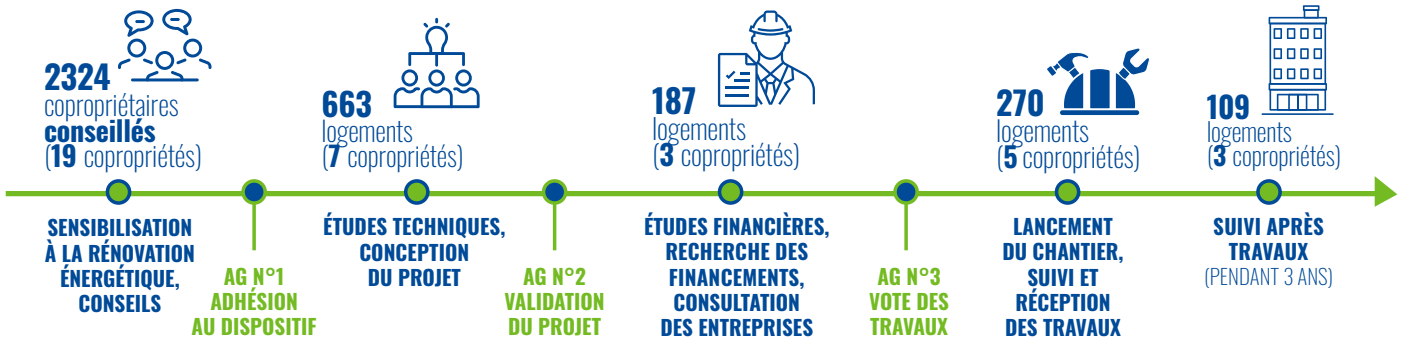
Étiquette énergétique avant travaux sur les projets accompagnés



Énergie de chauffage sur les projets accompagnés



UNE ACTIVITÉ SOUTENUE



pour 2022

3553 copropriétaires conseillés ou accompagnés (représentant **37** copropriétés)

11 RESIDENCES

SOMME

 Résidence JEAN MOULIN 40 logements - Amiens	 Résidence ABLADENE 36 logements - Amiens	 Résidence MONTJOIE 42 logements - Amiens	 Résidence LE MONT THOMAS 40 logements - Amiens
 Résidence QUEBEC 180 logements - Amiens	 Résidence DISCOBOLE 20 logements - Amiens	 Résidence LE CHEVALIER 77 logements - Amiens	 Résidence ÉRABLES 81 logements - Lille
 Résidence DECATHLON 30 logements - Amiens	 Résidence LIONEL MENUT 96 logements - Doullens		
 Résidence MARATHON 40 logements - Amiens	 Résidence LA HOTOIE 97 logements - Amiens		

3553 copropriétaires conseillés ou accompagnés (représentant **37** copropriétés)

NORD

15 RESIDENCES

 Résidence LES FACULTÉS 156 logements - Villeneuve d'Ascq	 Résidence LA FERME DESQUENNES 50 logements - Marcq en Baroeul
 Résidence ÉRABLES 81 logements - Lille	 Résidence LES HIRONDELLES 60 logements - Faches Thumesnil
 Résidence CHATAIGNIERS 72 logements - Lille	 Résidence LE PARC 73 logements - Wattignies
 Résidence PAUL MACHY 120 logements - Dunkerque	 Résidence ORSAY 189 logements - Lille
 Résidence BOIS DE BOULOGNE 80 logements - Lille	 Résidence RONSARD 129 logements - Villeneuve D'Ascq
 Résidence ETIENNE DOLET 66 logements - Hellemmes	 Résidence LA PÉROUSE 50 logements - Tourcoing
 Résidence LE PARC S 44 logements - Wattignies	 Résidence BONPAIN 144 logements - Villeneuve d'Ascq

AISNE


Résidence LES GRANDS JARDINS
50 logements - Villeneuve St Germain

1 RESIDENCE

OISE

10 RESIDENCES

 RÉSIDENTE BLANCHE DE CASTILLE 94 logements - Nogent sur Oise	 RÉSIDENTE ORGEMONT 48 logements - Chantilly	 RÉSIDENTE LANDRIMONT 14 logements - Noyon	 RÉSIDENTE SQUARE GOUNOD 155 logements - Compiègne
 RÉSIDENTE HÉLÈNE 228 logements - Montataire	 RÉSIDENTE GOUILLEUX PAUQUET 9 logements - Creil	 RÉSIDENTE LE CLOS 70 logements - Beauvais	
 RÉSIDENTE ALBERT DUGUE 97 logements - Creil	 RÉSIDENTE ARISTIDE BRIAND 56 logements - Margny-les-Compiègne	 RÉSIDENTE LES BRUYERES 59 logements - Nogent-sur-Oise	

LA RÉGIE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ENERGETIQUE

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA RÉGIE



En 2022, en partenariat avec l'ADEME et le Région dans le cadre du PREE, une **évaluation globale du dispositif de la Régie a été réalisée par le cabinet Teritéo.**

Grace à une analyse documentaire complète, à une analyse des bases de données rassemblant les éléments clés des projets accompagnés et à de multiples entretiens auprès des partenaires de la Régie (opérateurs, collectivités, artisans, ménages...), cette évaluation a permis au cabinet Teritéo de dresser **un bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs déployés par la Régie** et de proposer **7 recommandations déclinées en 18 préconisations**, qui doivent permettre de répondre aux défis et aux enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation :

- 1. Renforcer le pilotage et la gouvernance de l'écosystème régional dédié à l'efficacité énergétique**
- 2. Engager une animation élargie : mobiliser l'ensemble des acteurs relais et têtes de réseau**
- 3. Renforcer la communication autour de la pédagogie et des enjeux de performance énergétique**
- 4. Renforcer la formation pour accompagner la montée en compétences des professionnels et l'efficacité des interventions**
- 5. Valoriser les professionnels engagés avec la Régie et la Région**
- 6. Renforcer l'inscription territoriale de la Régie**
- 7. Mobiliser la Régie autour de démarches expérimentales**

Ces recommandations sont de 2 types :

- les recommandations visant directement à **améliorer l'efficacité et la mise en œuvre** de la Régie (objet de l'évaluation) et/ou les préconisations prioritaires au regard des enjeux relevés.
- les **préconisations plus globales**, portant sur l'écosystème régional, dont la Régie est une « brique ». Bien qu'importantes, ces pistes de réflexion nécessitent des arbitrages régionaux.

Sur cette base, un travail va être mené en 2023 avec les services de la Région pour mettre en œuvre les recommandations en fonction de leurs priorités et des arbitrages qui seront apportés. **Un plan d'action sera proposé au cours de l'année 2023** pour :

- prendre en compte les évolutions de contexte qui impacteront fortement la Régie (Mon Accompagnateur Renov' notamment / fin du SARE en 2024)
- questionner les modalités de mise en œuvre du dispositif (externalisation / internalisation de certaines missions)
- questionner les formules d'accompagnement et de réévaluer les coûts pour les particuliers
- se positionner sur les futures subventions à solliciter (FEDER pour l'accompagnement et pour la mise en place d'un second instrument financier)
- mettre en cohérence les dispositifs avec les différents outils de la Région (PEL, AREL, Régie)
- plus globalement, préparer les besoins budgétaires pour les futures années (l'emprunt de la Régie et la mise en place d'un Instrument financier via le FEDER s'accompagnent d'obligation de fonds propres qui pourraient nécessiter une augmentation des fonds propres à moyen terme).

D'autre part, la future mise en place du dispositif MonAccompagnateurRenov' par l'état va obliger la Régie à redéfinir les contours de son accompagnement. Ce dispositif vise à encadrer les missions d'accompagnement qui deviennent à partir du 01/09/2023 obligatoires pour certaines typologies de projet :

- les projets qui bénéficient d'une aide MaPrimeRenov' Sérénité
- les projets qui bénéficient d'une aide MaPrimeRenov' classique (hors Rénovation Globale) supérieure à 10 000€.

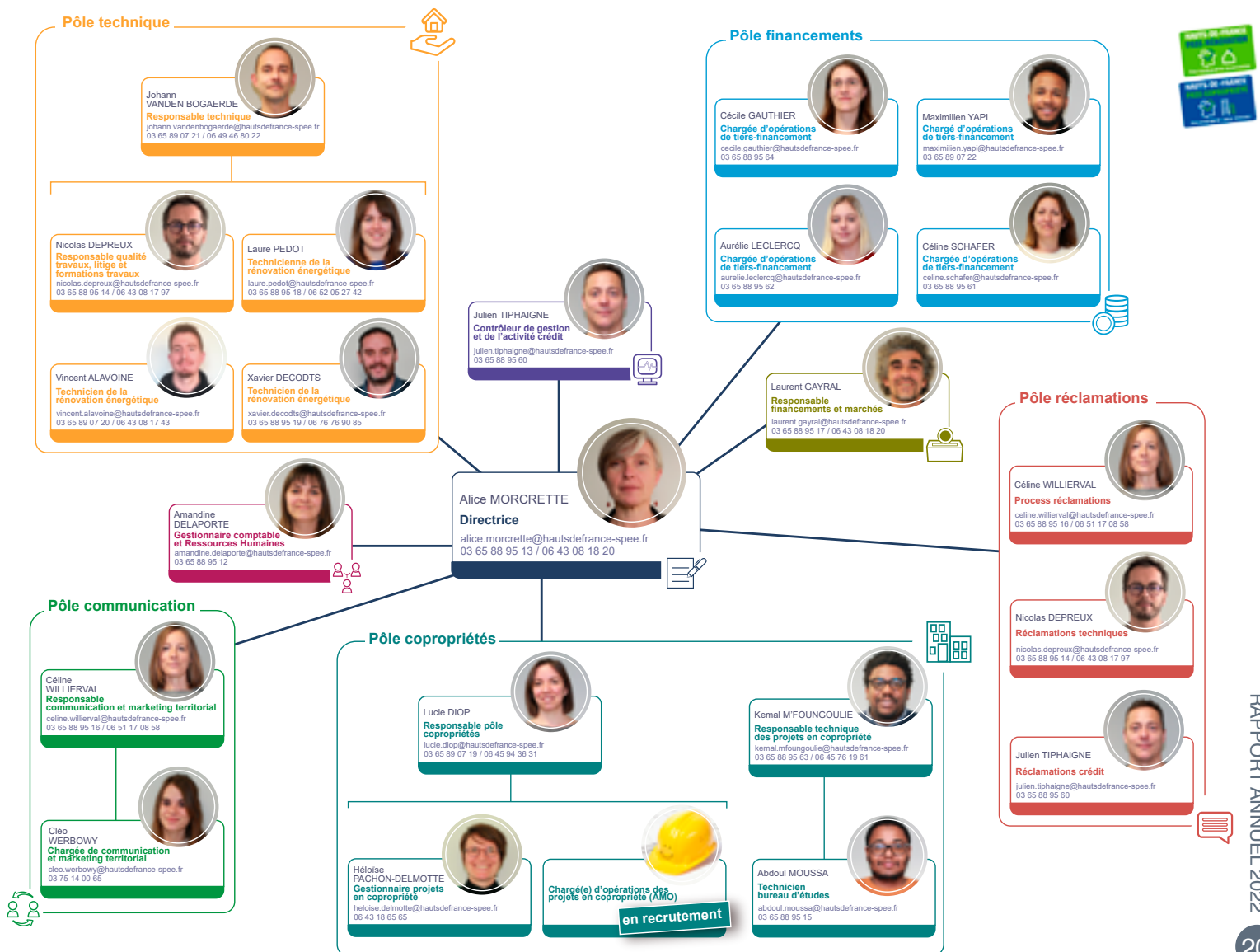
Depuis l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à cette mission d'accompagnement, arrêté qui empêche notamment la sous-traitance de cette mission MAR, la Régie du SPEE et le réseau SERAFIN travaille avec les institutions de l'état pour rendre possible la mise en place de ce dispositif par les sociétés de tiers-financement sans qu'elles soient obligés de changer leur mode de travail et de contractualisation avec les opérateurs. L'enjeu est de continuer à ce que les missions d'accompagnement technique liées au tiers-financement puissent être encadrées dans le cadre d'un marché public géré par les sociétés de tiers-financement ce qui permettra de continuer à maîtriser la qualité de l'accompagnement et l'homogénéité de coût pour les ménages à l'échelle du territoire couvert par la société de tiers-financement.

RECRUTEMENTS ET ÉVOLUTIONS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

L'année 2022 a permis de muscler l'équipe de la Régie par le **recrutement d'un technicien, d'une gestionnaire de projets en copropriété et d'un technicien chargé d'études**. Le départ d'un Chargé d'opérations a nécessité le recrutement d'une nouvelle personne en cours d'année.

La **création d'un Pôle dédié à la copropriété** a permis de faire évoluer les missions d'un technicien de la Régie devenu responsable technique des projets en copropriété.

Fin 2022, l'équipe comptait **20 salariés** : 18 d'entre eux sont situés à Amiens, un technicien à la Communauté Urbaine de Dunkerque et la gestionnaire de projets en copropriété sur la Métropole Lilloise. Ci-dessous l'organigramme actualisé à fin 2022 :



LES PROJETS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Régie régionale du SPEE est partenaire de plusieurs projets nationaux ou européens en lien avec d'autres acteurs de la rénovation énergétique. Plusieurs projets se sont terminés en 2022 :

TRIPLE A (PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG ENTRE 2 MERS)



Le projet TRIPLE A avait pour objectif de **booster la rénovation énergétique performante à bas carbone** en travaillant essentiellement sur la motivation des décideurs c'est-à-dire les propriétaires. La cible était essentiellement le propriétaire de maison individuelle et le projet s'orientait surtout sur un **développement d'outils de communication adaptés et testés**.

Triple-A

La méthode TRIPLE A s'appuyait sur 4 axes et la Régie s'était engagée comme tous les partenaires du projet à travailler sur ces 4 axes :

- développement de briques internet pour informer et mettre à disposition des outils de prise de décision;
- développement d'outils de suivis des consommations pour visualiser l'impact des actions mises en œuvre;
- création de 'pop-up centers' pour présenter les solutions existantes en grandeur nature, mettre en relation les visiteurs et les installateurs, diffuser les solutions de suivi;
- mise en œuvre de chantiers de démonstration pour démontrer la faisabilité des solutions bas carbone et devenir des sortes de vitrines des solutions bas carbone.

La participation à ce programme a permis de développer avec nos partenaires des **outils et méthodes plus performants pour informer les ménages**. L'ensemble des livrables et recommandations issus de ce projet peut être téléchargé sur le site internet du projet : <https://www.triple-a-interreg.eu/guidelines-for-local-authorities>

PROJET TIERS-FI DANS LE CADRE DE L'APR 2018 DE L'ADEME « VERS DES BÂTIMENTS RESPONSABLES À L'HORIZON 2020 »

Le projet TiersFi proposait de **systematiser la collecte et la valorisation de données techniques et financières** associées aux rénovations énergétiques. En s'appuyant sur les modèles déployés par les sociétés de tiers financement dans trois régions, ces données devaient être valorisées de deux manières :

- par agrégation au sein d'une base de données commune, pour **mieux évaluer les performances réelles après travaux des rénovations énergétiques** ainsi que les impacts croisés entre ces performances et le risque financier lié au financement intégré dans l'offre des STF.
- au bénéfice des clients des STF et des habitants des logements rénovés, à des fins **d'accompagnement et de sensibilisation**.

PROGRAMME PUCA

Le travail mené avec Energies Demain et Ile de France Energies qui consistait en la réalisation d'un outil de prévision et simulation des équilibres actif-passif du bilan des sociétés de tiers-financement a été finalisé. Cet outil a été livré par Energies Demain en fin d'année 2022 et doit maintenant être testé et utilisé par la Régie.

Les programmes suivants sont en cours :

ORFEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME H2020



Le centre de ressources ORFEE vise à renforcer les sociétés de tiers-financement en les aidant à consolider leur modèle économique pour mutualiser leurs développements et coordonner leurs processus opérationnels, réduire leurs coûts et centraliser les retours d'expérience pour mieux les diffuser. Le budget alloué au projet à la Régie pour ce projet est de 128 612€.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- permettre le **partage de ressources** : méthodes, compétences, retours d'expérience... afin de favoriser le développement des Sociétés de tiers financement en France. Mutualiser le développement des Sociétés de tiers financement (études, procédures, développement d'outils informatiques, etc.).
- **fiabiliser les sources de financement** des Sociétés de tiers financement pour garantir leur offre de financement des travaux. Faciliter l'utilisation des fonds européens (FEDER) par les Régions. Collaborer avec les banques pour un « étiquetage vert » des prêts pour la rénovation énergétique.
- **concevoir et mettre en œuvre le cadre de conformité et de contrôle de la qualité des travaux de rénovation énergétique**. Concevoir une offre assurantielle de garantie de la qualité des rénovations. Délivrer 1 500 garanties de qualité associées aux offres des sociétés de tiers-financement en 3 ans (2021 – 2023).

Dans le courant de l'année 2022, le projet s'est consacré :

- au développement du cadre de conformité pour les travaux qui a été partiellement livré et doit encore être testé et finalisé ;
- au démarrage de l'association SERAFIN ;
- à la dissémination du modèle des sociétés de tiers-financement auprès des acteurs institutionnels et notamment les collectivités souhaitant avoir des informations sur la mise en place d'une société de tiers-financement. Un guide est en cours de rédaction.

Pour plus d'informations : <https://orfee-project.com/>

PRO RETRO



La Régie est investie dans le projet européen ProRetro qui accompagne les propriétaires d'immeubles résidentiels qui souhaitent rénover leur maison. Dans le cadre du projet, des guichets uniques sont développés et testés dans cinq villes et régions allemandes.

Les partenaires allemands du projet sont des agences régionales de l'énergie et des petites et moyennes entreprises. Des organisations d'autres pays européens qui ont expérimenté et mis en œuvre avec succès des modèles commerciaux de guichet unique, comme la Régie, soutiennent les partenaires allemands du projet. L'apprentissage entre pairs assurera le succès du projet. Le projet est coordonné par le Wuppertal Institute.

Pour plus d'informations : <https://proretro.eu/en/>

SERAFIN



L'association regroupant les Sociétés de Tiers-Financement de France a été créée en mai 2022 sous le nom SERAFIN, Services territoriaux de Rénovation : Accompagnement et Financement.

L'association a pour but de **favoriser la transition énergétique à l'échelle française et européenne** conformément aux objectifs fixés pour la politique climatique et énergétique française et le cadre européen d'action en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030.

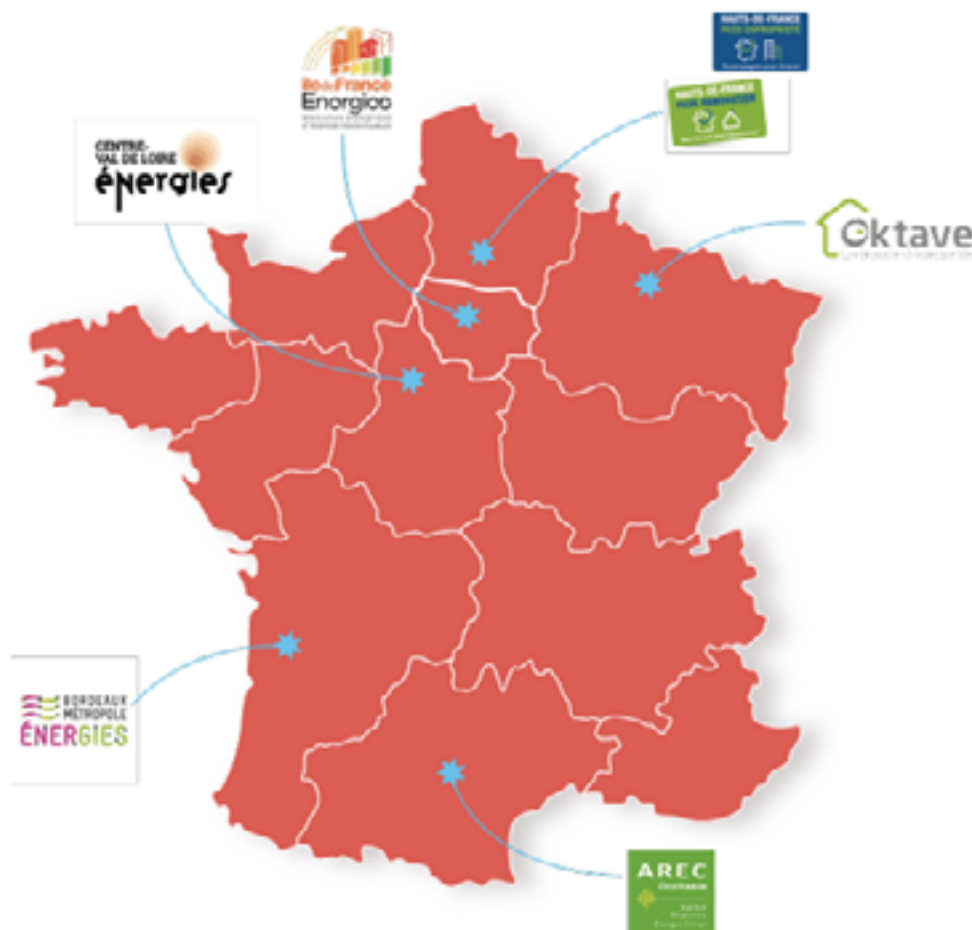
Le modèle d'accompagnement des propriétaires-occupants, propriétaires-bailleurs et copropriétés, créé et développé par les sociétés de tiers-financement répond aujourd'hui adéquatement à la réalisation de cet objectif dans le champ de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé.

Les objectifs de l'association sont donc de :

- **Déployer et diffuser le modèle** des sociétés de tiers financement ;
- Créer un **espace d'échange privilégié** entre les différents acteurs de la rénovation énergétique ;
- Constituer un **portefeuille d'outils et de méthodologies** accessible à tous les Membres Fondateurs et Actifs de l'Association tels que définis à l'article 6 des présentes ;
- **Contribuer au pilotage et l'optimisation des sources de financement** des projets de rénovation.

Les premières actions de l'Association ont été de porter, pour le compte de toutes les sociétés de Tiers-Financement, les réponses aux différentes concertations lancées par l'Etat au 2ème semestre 2022 dans le cadre des futures évolutions proposées (MonAccompagnateurRenov, Audit incitatif, CEE).

Pour plus d'informations : <https://serafin-renov.fr/>



Les sociétés de tiers-financement pour stimuler une demande de rénovation globale

Pour atteindre les objectifs ambitieux de neutralité carbone fixés par l'Etat, un des leviers est l'accélération des rénovations énergétiques de logements privés. Les sociétés de tiers financement ont un rôle à jouer et compte bien faire entendre leur voix.

[Lire le dossier](#)

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr/les-societes-de-tiers-financement-pour-stimuler-une-demande-de-renovation-globale/



avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Document réalisé par la Régie du SPEE
Année 2022

Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique

5e Boulevard du Port d'Aval

80000 Amiens

contact@hautsdefrance-spee.fr

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

    @passrenovation

